**UPR33- République Démocratique du Congo**

**Intervention de l’Autriche**

L’Autriche souhaite la bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo et la remercie pour la présentation de son rapport.

L’Autriche reste préoccupée par les violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales en RDC. Nous notons notamment avec grande inquiétude que les viols et violences sexuelles commis par toutes les parties au conflit continuent en RDC.

Nous espérons que la nouvelle administration fera la preuve de son engagement à mettre fin à l’impunité et à poursuivre l’ouverture de l’espace politique, notamment en veillant à la libération de tous les prisonniers d’opinion et en mettant fin à la répression violente contre la société civile et aux poursuites judiciaires injustifiées.

L’Autriche recommande au gouvernement congolais de :

* Assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport d’enquête sur la situation au Kasaï afin de prévenir toutes les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l’homme.
* Mener des enquêtes promptes et impartiales sur les allégations d’exécutions extrajudiciaires.
* Renforcer les efforts à l’égard de la protection des victimes de violences sexuelles, notamment en accélérant la mise en œuvre du plan d’action des FARDC.
* Assurer que les auteurs des violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l’homme, y compris contre les journalistes, les professionnels des médias en ligne, les blogueurs et les défenseurs des droits humains, soient traduits en justice.
* Ratifier le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.